



© Reportage photos Jean-Baptiste Vetter

PLOMBERIE

Le bien-être au travail avant tout

L'entreprise vendéenne **Plombeo** compte deux préventeurs pour vingt salariés. Une double compétence qui lui permet d'améliorer les conditions de travail et d'associer le personnel aux prises de décisions.

Basée à Mareuil-sur-Lay-Dissais, en Vendée, l'entreprise Plombeo pourrait être qualifiée d'atypique. Stéphane Roy et Benoît Taureau, les deux cogérants qui l'ont rachetée en 2008, ont, en effet, comme conception le bien-être du personnel et sa responsabilisation. Résultat : une hiérarchie la plus

horizontale possible. « Chacun est autonome et responsable à son poste car les gens de terrain sont les plus à même de trouver les solutions. C'est celui qui sait qui fait. Les aspects organisation et finances sont évidemment discutés, mais chacun a sa place dans la prise de décision. On peut avoir un

réfèrent par chantier, mais il n'y a pas de réfèrent chantier au sens hiérarchique du terme », précise Benoît Taureau.

Complémentarité pour le duo de préventeurs

La prévention des risques tient une place de choix avec une parti-

← **Chargé de prévention**

Pour Pierre Kiefer, chargé de prévention, « le rangement est l'affaire de tous ». Un important travail de sensibilisation du personnel a été mené en mettant en avant un cercle vertueux.

EPI →

L'ensemble des vêtements de travail ont été inventoriés afin de remplacer ceux qui étaient usés ou qui n'étaient plus aux normes. Tous les EPI ont été changés.



← **Manutention**

Autant que possible, à l'atelier ou sur chantier, toutes les livraisons de matériel sont chargées ou déchargées au transpalette de façon à éviter le port de charges lourdes.



PROFIL

Identité :

Plombeo

Activité :

Sanitaire, chauffage, ventilation, conditionnement d'air

Création : 1985, rachat en 2008.

Nombre de salariés : 17

Chiffre d'affaires :

2,3 millions d'euros en 2015

Lieu : Mareuil-sur-Lay-Dissais (Vendée)

Conseiller OPPBTP :

Jean-Jacques Brochard
(agence Pays de La Loire)

que nous avons aussi besoin d'une approche terrain. D'où l'utilité d'être deux pour échanger. Avec nos particularités, nous sommes complémentaires », explique Delphine Delmotte, assistante chargée de prévention à l'origine de la politique prévention de l'entreprise. La première étape a consisté à rédiger le document unique et à mettre en place un plan d'action : « Nous avons beaucoup communiqué par le biais du réseau CAP Prévention, avant de définir une politique d'amélioration. C'est toujours intéressant de voir comment cela se passe chez les autres ».

Des mesures rigoureuses

L'une des premières actions menées par le binôme a consisté à revoir l'ensemble des vêtements de travail et EPI afin de remplacer ceux qui étaient usés ou qui n'étaient plus aux normes. Gants, lunettes, chaussures de sécurité, tout est fourni. L'utilité du port des gants est régulièrement rappelée. D'autant que les salariés multiplient les activités, y compris sur une même journée de travail,

ularité, l'entreprise compte deux préventeurs dans ses effectifs. L'un sur le terrain et l'autre au bureau. « Quand nous nous sommes lancés, il fallait nommer un chargé de prévention. Mais en étant au bureau, je ne pouvais pas répondre à toutes les questions, je me suis donc tournée vers mes collègues en me disant

BINÔME CLÉ



↑ **Pierre Kiefer et Delphine Delmotte, chargés de prévention**

Lorsqu'ils ont choisi de devenir chargés de prévention, les deux salariés ont suivi une formation de deux jours avec des mises en situation, des questions, des tests sur chantier, une approche de la législation et des échanges avec d'autres entreprises. « Ensuite, nous avons mis en place des formations en interne sur des thématiques de prévention. Ces dernières permettent d'assurer une cohésion avec les équipes. Quand on se retrouve tous dans un même endroit, nous essayons d'échanger librement sur d'éventuels incidents. Nous attendons aussi des équipes qu'elles nous fassent part des difficultés techniques qu'elles peuvent rencontrer, qu'elles remontent des informations sur des matériels vus sur d'autres chantiers... Pour nous aider à mener des actions de prévention. »

Stockage

À l'atelier, les produits dangereux sont rangés dans un local spécifique. Une information particulière et récurrente est menée sur cette thématique. ↓



← Outillage

Sur les chantiers, les salariés utilisent deux types d'outillage électroportatif : avec accus, pour les travaux courants, et filaires, pour les appareils de grosse puissance. L'entreprise les trouve plus stables tout en assurant un bon confort d'utilisation.



Poste de travail

Pour pallier une problématique récurrente de mal de dos dû à des postures de travail, l'entreprise a investi dans un poste de travail debout avec tapis roulant. ↓



LE + DE L'ENTREPRISE

Un espace réservé au sport

Les deux chargés de prévention et les deux cogérants s'intéressent à la santé des salariés mais aussi à celle des dirigeants. « J'ai suivi une formation assez longue à la CCI – entre 500 et 600 heures pour les chefs d'entreprise – et j'ai été surpris de l'absence de questionnaire sur la santé des dirigeants. On nous parle de gestion, de management, mais jamais de la santé du patron. Nous, nous travaillons différemment. S'il n'y a pas un minimum d'hygiène et de réflexion sur la santé au travail, cela ne dure pas longtemps. On songe, par exemple, à installer dans nos ateliers un coin sport avec – pourquoi pas ? – un coach. C'est un plus pour la santé des salariés et, accessoirement, pour leur économiser un abonnement en salle de sport... »

Améliorer les conditions de travail

ce qui implique parfois le port de différents types de gants. « Nous en avons profité pour rappeler à tous que ce n'était pas de la décoration mais une nécessité, une obligation », résume Pierre Kiefer, chargé de prévention. De même, un important travail sur le rangement a été mené en mettant en avant un cercle vertueux. « La seule solution pour inciter au rangement, c'est d'avoir un atelier nickel, souligne-t-il. J'insiste pour que nos collaborateurs remettent les produits en rayonnage. Mais sans passer par un magasinier pour qu'ils restent sensibilisés. Le rangement, c'est l'affaire de tous. »

De leurs côtés, les deux chefs d'entreprise soutiennent totalement la démarche initiée par leur salarié : « Notre hantise est qu'il se produise un jour un accident grave. Donc nous approuvons tout ce qui peut être mis en place pour l'éviter... » Des investissements qui ont un coût mais que les dirigeants ne regrettent pas. « Nous n'avons jamais raisonné d'un point de vue financier. Notre volonté est le bien-être au travail », stipule Stéphane Roy. Une volonté qui ne se cantonne pas aux chantiers. Dans les entreprises

de bâtiment, le travail de bureau et les contraintes qui l'accompagnent sont parfois les parents pauvres de la prévention. Afin d'améliorer les postures de travail et remédier à une problématique récurrente de mal de dos d'une collaboratrice l'entreprise s'est équipée d'un tapis roulant. L'idée ? Travailler en marchant et alterner avec le poste de travail assis. Pour les dirigeants, investir 1 600 euros dans ce matériel était une évidence. ■

STÉPHANE MIGET

* CAP Prévention est un réseau de correspondants prévention, créé, développé et animé par l'OPPBTB.